



92701 COLOMBES CEDEX

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2025

N°**35**

Conseillers en exercice : 53
Présents : 40
Représentés : 9
Absents : 4

Ayant voté pour : 49
Ayant voté contre : 0
Abstentions : 0
Ne prenant pas part
au vote : 0

**OBJET : ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DE
"FOCUS NUMÉRIQUE"**

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article L. 2113-1,

Vu les Statuts de Val d'Oise Numérique,

Vu la convention d'adhésion à la centrale d'achat,

Considérant que le déploiement des réseaux de fibre optique sur le territoire de la commune autorise désormais la mise en œuvre de nouveaux services et usages du numérique et accélère la transition digitale de la commune,

Considérant que la Centrale d'achat du syndicat Val d'Oise Numérique porte sur les équipements et services numériques,

Considérant que la Centrale d'achat du syndicat Val d'Oise Numérique vise, d'une part, à optimiser les prix à l'achat sur des grands volumes, à assurer une qualité de service et, d'autre part, de mettre en commun un savoir-faire et d'instaurer une entraide entre ses différents adhérents en s'appuyant sur l'expertise des services du syndicat Val d'Oise Numérique,

Considérant que la Centrale d'achat du syndicat Val d'Oise Numérique :

- passe des marchés publics destinés à ses Adhérents,
- conclut des accords-cadres de fournitures ou de services destinés à ses Adhérents,
- passe des appels à projet destinés à ses Adhérents ou toutes autres procédures de mise en concurrence particulière prévues par des textes spécifiques,
- passe des marchés subséquents destinés à ses Adhérents,
- conclut des partenariats, adhère ou participe à d'autres structures de mutualisation de la commande publique (groupements de commande, centrales d'achat, etc.),

Considérant que l'adhésion de la commune de Colombes à la Centrale d'achat du syndicat Val d'Oise Numérique présente un intérêt pour bénéficier de la mutualisation des achats d'équipements et services numériques et de l'expertise des services du syndicat,

Considérant que l'adhésion à la Centrale d'achat du syndicat Val d'Oise Numérique, ouverte

à l'ensemble des pouvoirs adjudicateurs francilien, se fait sur la base du volontariat par délibération de la collectivité territoriale ou de l'organisme public concerné,

Sur l'avis de la Commission Unique,
Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Article 1 : Approuve l'adhésion de la Ville de Colombes au Syndicat Val d'Oise Numérique en qualité de membre associé du Syndicat et autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Article 2 : Approuve la convention d'adhésion à la Centrale d'achat du syndicat Val d'Oise Numérique annexée à la présente délibération.

Article 3 : Approuve la cotisation annuelle fixée à 5% du montant total des achats de l'année précédant celle du versement de sa cotisation.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes relatifs à cette adhésion.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 17 octobre 2025 à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le 16 octobre 2025
Identifiant de l'acte :
092-219200250-20251009-18543-DE-1-1

Fait à Colombes



Le Maire,

Signé électroniquement.
CHAIMOVITCH Patrick

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.